**UNICEF Djibouti**

**TERMES DE REFERENCE**

**Consultation pour un coordinateur du programme MGF financé par l’UE**

**Soumis par la Section Protection de l’Enfant**

|  |
| --- |
| Date prévisionnelle de démarrage de la consultation (minimum 30 jours après soumission des TDR validés aux Opérations) : **du 15 février 2021 au 15 janvier 2022** |

# **Contexte / Justification**

La République de Djibouti a été l’un des premiers États au monde à avoir ratifié la Convention relative aux droits de l’enfant, le 6 décembre 1990, ce qui témoigne d’un engagement réel et profond envers la cause des enfants. Pendant les dernières années le pays a fait des avancées vers la mise en place d‘un système de protection de l’enfant à Djibouti, notamment à travers l’adoption d’un Code de Protection de l’Enfant (2015) qui protège les enfants contre la violence, l'exploitation et les abus. En vue de réaliser les engagements internationaux pris lors de la signature la Convention relative aux droits de l’enfant, le Gouvernement de Djibouti a élaboré en 2010 le Plan stratégique national pour l’enfance à Djibouti (PASNED). Ce plan vise à assurer aux enfants la création d’un environnement favorisant la réalisation de leurs droits fondamentaux et l’accès équitable aux services sociaux de base. Le PASNED couvre ainsi l’ensemble des politiques qui ciblent les enfants et visent à en assurer la survie, le développement et la protection, pour qu’ils grandissent dans les meilleures conditions et, une fois adultes, contribuent au développement national. Cependant, Djibouti ne dispose pas encore d’un document national de politique ou d’orientation en matière de protection de l’enfant.

Le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) a le mandat de coordonner les interventions des différents acteurs dans le domaine de la protection de l’enfant et sur la problématique relative au Mutilation Génitale Féminine. Au niveau communautaire, des Comités de Gestion Communautaire ont été mobilisés pour la protection des enfants (ils identifient les cas de violation des droits de l'enfant, renvoient des cas et jouent également un rôle préventif).

Depuis 2008, Djibouti fait partie des pays qui mettent en œuvre le programme conjoint UNFPA-UNICEF pour l’accélération de l’abandon de toute forme d’excision. Le programme a pour but d’influencer les dynamiques sociales et de contribuer à la création d’un environnement favorable sur les plans politique, social et communautaire.

Grâce au programme conjoint et au soutien des acteurs gouvernementaux et de la société civile, l'abandon total des MGF fait partie d'un processus plus vaste de changement social au cours duquel les communautés parviennent à une compréhension commune de la pratique et la considèrent comme une violation des droits humains. En dépit des efforts louables entrepris, la pratique des MGF reste répandue en République de Djibouti. D’après les résultats de l’évaluation de la stratégie nationale des MGF/E de (2007-2011), 71,05% des filles et des femmes de tout âge confondu ont subi l’excision au niveau national en 2015 contre 78% en 2012 et 93.1% en 2006 (EDIM).

Cette tendance vers la baisse du phénomène cache toutefois une forte disparité selon le milieu de résidence et l’âge. En effet, la région d’Obock enregistre le taux de prévalence (85,82%) le plus élevé de l’excision. La proportion des femmes excisées est plus importante dans le groupe des femmes âgées de 40 à 49 ans (97,6 %) que les fillettes de moins de 5 ans (18,9 %) . Aussi, les proportions des femmes d’avis défavorable pour cette pratique varient selon le niveau d’instruction et le niveau de classe sociale : 41,6% chez les femmes sans certificat d’étude contre 58,3% chez celles ayant un certificat d’étude du secondaire ou plus ; 56, 3% chez les femmes issues des ménages riches contre 35,1% chez les femmes issues des ménages pauvres. A Djibouti, les formes des MGF/E les plus pratiquées sont de type I (communément appelé la « Sunna »). Et l’âge moyen de l’excision varie selon les communautés. Il se situe entre 7 jours et 1 an chez les Afar et entre 6 et 12 ans chez les somaliennes.

Malgré les avancées significatives en matière de protection de l’enfant, des défis restent à adresser. La prestation réelle de services de protection de l’enfant reste encore limitée pour plusieurs raisons, dont l'application limitée de la loi; les ressources humaines insuffisamment qualifiées; des systèmes et protocoles de référence formels limités; l'absence d'une stratégie nationale de protection de l'enfance; une coordination intersectorielle limitée. Au terme de l’évaluation de l’ancienne stratégie de 2016-2011, le Ministère de la Femme et de la Famille, avec l’appui technique et financer d’UNICEF Djibouti, a eu l’initiative d’élaborer une nouvelle stratégie nationale pour accélérer l’abandon des MGF (2018 – 2022) qui prend en considération les leçons apprisses et les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre des actions précédentes.

Afin d’accélérer les efforts vers l’abandon des MGF, l’UNICEF et le UNFPA ont pu acquérir un financement de l’UE pour un programme conjoint dans le cadre d’un programme plus large visant un « Appui à l'autonomisation de la femme et à la protection des droits des femmes et des filles (FEMFI) ». La composante mise en œuvre par l’UNICEF et le UNFPA, focalisée sur la lutte contre les MGF, est intitulée « Assurer le respect des droits des femmes et des filles ». Cette composante consistera i) renforcer l’application de la loi, l’accès aux services de prévention et de prise en charge sanitaire, juridique et psychosociale offerts aux filles et aux femmes ; ii) accroitre le mouvement social avec une campagne de communication avec l’implication des communautés, des décideurs politiques, des leaders religieux, des journalistes et des artistique ; iii) impliquer les adolescents et les jeunes dans le changement de comportement avec des approches innovantes et mise en place de nouvelles technologies ; iv) renforcer la production des évidences et la coordination à travers la mise en place d’un système de suivi et évaluation ; v) améliorer la coordination des actions d’abandon des MGF par la mise en place d’un système de suivi et évaluation et la production des évidences.

Dans le cadre de ce projet, un personnel d’appui technique au projet sera recruté.

Une expertise internationale sera placée au niveau de l’UNICEF pour appuyer la coordination et la gestion programmatique globale de toutes les interventions en faveur de l’abandon des MGF/E dans le cadre du projet de l’UE et fournira un appui technique aux partenaires intervenants dans la coordination et la mise en œuvre du projet. De plus, un coordinateur national appuiera la mise en œuvre et le suivi du projet au sein du MFF.

1. **Objectif**

L’objectif principal de la consultation sera d’assurer le bon déroulement et la coordination des activités prévues pour la première année de mise en œuvre du projet conjoint sur les MGF mis en œuvre par UNICEF et UNFPA et financé par l’UE. Le/lac consultant/e jouera également important dans la conception d’outils et de systèmes de suivi et de référencement dans le cadre de ce programme.

# **Méthodologie**

Un Comité de Pilotage regroupant les principaux acteurs contribuant à la gestion du projet (UNICEF, UNFPA, MFF et autres) sera mis en place pour assurer un suivi périodique de la mise en œuvre.

Dans le cadre de cette consultation, le comité de pilotage coordonnée par le MFF, l’UE, UNFPA et l’UNICEF seront les interlocuteurs clés de l’expertise. Le comité de pilotage est composé des ministères sectoriels tels que le Ministère de la Justice, le Ministère de la sante, le Ministère de l’Intérieur (département de la police) Ministère de l’Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP), le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité et la société civile entre autres l’UNFD et enfin d’autres acteurs pertinents.

L’expertise technique travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage qui devra valider les différents produits de la consultation. Il ou elle devra, au cours de la mission, apporter à l’équipe nationale un appui technique en matière de standards internationaux et de connaissances technique sur la protection de l’enfant en vue de développer une compréhension commune. Il ou elle sera amené(e) à organiser et animer des ateliers et contribuer aux réunions de coordination en faveur des membres du comité de pilotage et à conduire des séances de travail avec les parties prenantes pour recueillir les informations ou documents nécessaires à la conduite de son travail.

Dans le cadre de la rédaction de la note méthodologique, l’expertise technique devra procéder à une analyse documentaire qui inclura les données publiées pertinentes, la stratégie nationale de l’abandon des MGF, le document d’orientation de la protection de l’enfant, les documents stratégiques relatifs à la protection de l’enfant sous un angle global, des informations sur les activités, les programmes, la recherche, ainsi que toute autre information requise des ministères et des parties prenantes concernés.

# **Tâches et Produits attendus**

Les tâches à compléter par le/la consultant/e sont les suivantes :

* Préparer une note méthodologique comprenant la méthodologie, le plan de travail et le calendrier pour la consultation ;
* Assurer la coordination globale du projet, en s’assurant de maintenir une communication fluide et un partage d’information continu entre toutes les parties prenantes, en particulier l’UNICEF, le UNFPA et le MFF ;
* En consultation avec les parties prenantes, préparer la documentation, y compris les présentations sur le progrès dans la mise en œuvre du projet, pour les réunions du Comité de Pilotage de la composante MGF du programme FEMFI et en assurer le secrétariat ;
* Etablir et coordonner les calendriers pour l’élaboration du rapport de progrès (soumission en octobre ou novembre 2020) et de toute autre mise au point sur le projet qui pourrait être demandée par le bailleur en coordination avec les deux agences de mise en œuvre ;
* Elaborer les rapports avec les contributions des partenaires d’implémentation et en faire l’assurance qualité, en coordination avec les deux agences de mise en œuvre ;
* Organiser un atelier de travail à l’intention des membres du comité de pilotage (membres représentant les ministères concernés et la société civile) afin d’une part de renforcer leurs connaissances sur les standards internationaux en termes de protection de l’enfant, valider les approches proposées pour l’abandon des MGF dans le cadre du projet ainsi que le plan de travail et le calendrier ;
* En consultation avec le Comité de Pilotage et toutes les parties prenantes, développer un système et des outils de suivi de mise œuvre pour le projet financé par l’UE ;
* Travailler en étroite consultation avec le consultant national basé au niveau du MFF pour accompagner le MFF dans la mise en œuvre du projet ;
* Rédiger un rapport final sur la consultation, y compris des recommandations sur les années suivantes de mise en œuvre ;
* Développer des outils standardisés pour le référencement et la prise en charge des cas de MGF, en particulier le MAM et l’UNFD ;
* Animer les réunions de coordinations du comité de pilotage et renforcer leurs capacités
* Accompagner techniquement les études et recherches sur les normes sociales relatives aux MGF ;
* Collaborer avec l’expert pour l’élaboration de la Politique Nationale de Protection de l’Enfant, afin d’y intégrer les aspects concernant les MGF et renforcer les capacités des assistants sociaux sur la gestion des cas des filles victimes de MGF ;

A la fin de la consultation, l’expertise internationale devra élaborer les livrables suivants :

* Une note méthodologique comprenant la méthodologie, le plan de travail et le chronogramme pour la consultation ;
* Un calendrier des activités/un plan de mise en œuvre pour la mise en œuvre du projet de l’UE ;
* Le rapport de démarrage (soumission le 31 mai 2020) ; le rapport de progrès (soumission en octobre ou novembre 2020) ; autres rapports/mises à jour sur le statut de la mise en œuvre du projet demandés par le bailleur de fond;
* Les PV sur les réunions du Comité de Pilotage et du Comité de pilotage ;
* Un système de suivi et des outils de suivi pour utilisation par les différents acteurs qui contribuent à la mise en œuvre du projet ;
* Rapport sur l’atelier de renforcement des capacités des acteurs contribuant à la mise en œuvre du projet ;
* Des rapports mensuels sur l’appui apporté par le/la consultant/e à la mise en œuvre du projet.

# **Calendrier des activités**

La consultation débutera par un travail à distance, suivi par deux missions à Djibouti et la fin de la consultation se déroulera à distance.

La phase 1 qui se déroulera entièrement à distance permettra à l’expert international de préparer la note méthodologique qui décrira la méthodologie, le plan de travail et le calendrier de la consultation. Une fois cette note méthodologique validée par le comité de pilotage de la protection de l’enfant, la consultation en tant que telle pourra démarrer.

La phase 2 à Djibouti consistera à appuyer et accompagner techniquement le Ministère pour la mise en œuvre de du projet de l’U.E, renforcer les capacités du Ministère, de s’assurer la mise en place d’un système de suivi et de supervision et de développer les outils standardisés.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Livrables** | **Echéance** | **Durée** |
| Préparer une note méthodologique comprenant la méthodologie, le plan de travail et le calendrier | Note méthodologique | 21 février 2021 | A distance  5 jours après la signature du contrat |
| Préparer un plan stratégique pour la mise en œuvre du projet | Draft de plan de suivi de la mise en place du projet | 14 mars au  17 juin 2021 | 70 jours ouvrables à Djibouti |
| Collaborer avec le comité de pilotage |
| Appui technique et accompagnement de la direction de la Famille au sein du Ministère de la Femme | Mise en place d’un système d’information, de suivi et supervision pour le programme en faveur de l’abandon des MGF |
| Développement d’outils standardisés utilisés par les différentes parties prenantes |
| Accompagnement technique pour la mise en œuvre du projet |
| Elaboration et consolidation des rapports de qualités avec les contributions des partenaires d’implémentation en coordination avec les deux agences de mise en œuvre ( soumission en mai 2021) ; autres rapports/mises à jour sur le statut de la mise en œuvre du projet (demandés par le bailleur) |
| Suivi du programme en collaboration avec les parties prenantes |
| PV des réunions du comité de pilotage |
| Participation aux réunions de coordination avec le MFF, UE, UNICEF et UNPFA |
| Soumission des rapports semestrielles | 12 septembre au 17 décembre 2021 | 65 jours ouvrables à Djibouti |
| Préparation de la documentation, y compris les présentations sur le progrès dans la mise en œuvre du projet, pour les réunions du Comité de Pilotage de la composante MGF du programme FEMFI et en assurer le secrétariat ; |
| Accompagnement technique des études et recherches sur les normes sociales relatif aux MGF |
| Suivi du programme en collaboration avec les parties prenantes |
| PV des réunions du comité de pilotage |
| Participation aux réunions de coordination avec le MFF, UE, UNICEF et UNPFA |
| Rapport de mission | Préparation, validation et soumission du rapport final de mission | 26 décembre 2021 au 13 janvier 2022 | 15 jours ouvrables à distance |
|  |
| **Nombre total de jours de travail** |  |  | **160 jours ouvrables** |

1. **Supervision**

La supervision sera assurée par la chef de Section protection de l’enfant de l’UNICEF. Le/la consultant(e ) travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage Protection de l’Enfant qui devra valider l’ensemble des produits de la consultation.

1. **Lieu de la consultation**

Le contrat sera établi sur une période de 12 mois selon les actions et les livrables fixés dans le tableau figurant dans le point 5. La consultation débutera par un travail à distance pour préparer la note méthodologique qui sera suivi par deux missions présentielles à Djibouti. La plupart du travail se déroulera à Djibouti ville avec la possibilité de déplacements dans d’autres régions du pays pour des missions de suivi.

Le ou la consultant(e) devra disposer de son propre ordinateur et devra assurer les différents déplacements dans la ville de Djibouti. Toutefois tout déplacement à l’intérieur des régions dans le cadre de la mission sera assuré par l’UNICEF.

1. **Rémunération**

L’offre financière couvrira les dépenses suivantes :

* Les honoraires et les indemnités journalières pour les deux missions à Djibouti (incluant les frais de subsistance, hébergement, communications, déplacements dans la ville et sur le terrain, autres frais de reproduction) seront présentés en un seul montant mensuel forfaitaire.
* Les honoraires pour le travail à distance seront sur la base d’un honoraire journalier
* Les billets aller-retour en classe économique seront à inclure dans la proposition du consultant. UNICEF s’assurera que le tarif donné est raisonnable par rapport au trajet.

Tout autre frais sera à la charge du consultant, notamment visa et vaccins. Le consultant devra fournir une preuve de sa couverture médicale le couvrant durant la mission.

# **Termes de paiement**

L’expert sera payé à la soumission de factures mensuellement relatives aux différents livrables, sous réserve de validation par le superviseur de la consultation.

# **Qualification**

La consultation sera conduite par une expertise internationale répondant au profil suivant :

* Un diplôme en sciences sociales ou autres disciplines (Bac + 5, minimum) ;
* Une expérience avérée dans le domaine de la Protection de l’Enfant de 5 ans minimum ;
* Une excellente connaissance du domaine de la Protection de l’Enfant, en particulier des normes sociales relatives aux MGF et des interventions efficaces dans l’abandon des MGF ;
* Une expérience avérée dans la planification, le suivi, l’évaluation et analyse de données, création de graphique,….
* Une expérience dans la coordination de projets/programmes avec de multiples acteurs;
* Une solide expérience dans l’appui technique et le renforcement des capacités institutionnelles ;
* Une excellente capacité rédactionnelle
* Une expérience préalable avec l’UNICEF sera un atout ;
* Une excellente maîtrise de la langue française à l’oral et à l’écrit

# **Processus de soumission**

Les candidats intéressés devront postuler directement sur le site internet de l’UNICEF [www.unicef.org/employ](http://www.unicef.org/employ) en incluant les documents suivants :

- Le formulaire de soumission

- Un CV à jour et une lettre de couverture

- La proposition technique et la proposition financière indiquant les dates de disponibilités